

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 20 décembre 2018

**DELIBERATION N° 273/12/2018 : EXERCICE 2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2018.

Présents Titulaires : 37

Mesdames, Messieurs, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Pierre-Antoine LEVI, Marie-Claude BERLY à Philippe FRANCOIS, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 4

Madame, Messieurs, Thierry DEVILLE, Benoît IBRES, Pauline MINER, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Madame Danielle AMOUROUX

Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n° 134 relatif au transfert de la compétence Assainissement au Grand Montauban présentée en Conseil Communautaire du 26 Juillet 2018 ;

Vu la délibération n°236 du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2018, relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 ;

Après avoir rappelé au Conseil Communautaire le rapport présenté sur les orientations budgétaires et le débat qui s'est tenu en séance du 29 Novembre dernier ;

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce rapport, le projet de budget annexe Assainissement 2019 du Grand Montauban Communauté d'Agglomération présente les masses suivantes :

Section d'Exploitation

Dépenses et Recettes équilibrées à : 3 820 861 €

Section d'Investissement

Dépenses et Recettes équilibrées à : 3 715 195 €

Soit un budget total équilibré à : 7 536 056 €

Le budget 2019 a été construit en prenant en compte certains principes de calcul dont le maintien des pratiques d'exploitation historiques pour 2019 en particulier les tarifs.

Ce budget est établi sur la base des trois derniers comptes administratifs et de l'étude menée en vue du transfert de la compétence.

EN SECTION D'EXPLOITATION :

L'étude de l'ensemble des budgets en prenant compte les éléments issus des principes énoncés à l'occasion de l'étude réalisée par le cabinet Espelia amène à avoir une structure de la Section d'Exploitation comme suit :

En dépenses :

Les principaux mouvements concernent :

- Les frais de personnel (chapitre 012) représentent un montant de 200 K€ au regard des enjeux à venir.
- Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent à un niveau moyen des trois dernières années à 377 K€.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 80 K€.
- L'ensemble des contrats d'emprunts des Communes repris amène à budgéter le poste des charges financières à 250 K€.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 20 K€.

Les biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert sont de plein droit mis à disposition par les Communes (qui feront l'objet d'une délibération spécifique en 2019). Il est à noter ainsi une inscription budgétaire d'ordre relatif à la dotation aux amortissements de l'ensemble des biens récupérés pour un montant de 1 700 K€.

En recettes :

Il s'agit principalement du produit de la taxe de branchement à l'égout sur le chapitre 70 à hauteur de 610 K€ ainsi que de la redevance des fermiers sur le chapitre 75 pour un montant de 2 659 K€.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

L'étude de l'ensemble des budgets en prenant compte les éléments issus des principes énoncés à l'occasion de l'étude réalisée par le cabinet Espelia amène à avoir une structure de la Section d'Investissement comme suit :

En dépenses :

La dépense principale concerne les gros équipements qui restent sous la maîtrise d'ouvrage communautaire. Ainsi une prévision budgétaire de l'ordre de 2 750 K€ est inscrite sur le chapitre comptable 23.

Des inscriptions complémentaires figurent essentiellement pour mener à bien des études à hauteur de 55 K€ ainsi que pour l'acquisition de matériels pour un montant de 127 K€.

En recettes :

L'emprunt d'équilibre est estimé à 698 K€ avant reprise des excédents budgétaires.

Compte tenu de la masse des éléments à intégrer au regard du nombre de budgets qui fusionnent, ce premier budget sera amené à être ajusté au regard de son exécution et de sa connaissance plus précise lors du premier semestre et des orientations qui seront définies par la commission Assainissement.

Au final, le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Assainissement Collectif présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	377 710	70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	610 000
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	200 000	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	220 000
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	55 000	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 658 861
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	80 000	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 000
		66	CHARGES FINANCIERES	250 500			
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000			
		022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	1 000			
		Total Dépenses Réelles Exploitation		984 210	Total Recettes Réelles Exploitation		3 568 861
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 136 651	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	252 000
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 700 000			
Total Dépenses Ordre Exploitation		2 836 651	Total Recettes Ordre Exploitation		252 000		
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		3 820 861	TOTAL RECETTES EXPLOITATION		3 820 861		

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 500	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	140 000
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	127 500	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	698 544
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 750 000	4582	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	20 000
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	490 195			
		4581	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	20 000			
		Total Dépenses Réelles Investissement		3 443 195	Total Recettes Réelles Investissement		858 544
	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	252 000	021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 136 651
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 700 000
					041	OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000
		Total Dépenses Ordre Investissement		272 000	Total Recettes Ordre Investissement		2 856 651
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 715 195	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 715 195		

TOTAL DEPENSES	7 536 056	TOTAL RECETTES	7 536 056
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version règlementaire et détaillée du le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Assainissement Collectif, avec la convocation de la présente séance,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 12 décembre 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif du Budget Annexe Assainissement Collectif pour l'exercice 2019.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe Assainissement Collectif pour l'exercice 2019.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

26 DEC. 2018

De sa publication le :

26 DEC. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

